

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
1 73 77

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Action de remobilisation sociale territoriale "passeport pour un accompagnement réussi vers l'insertion (PARI)" : convention avec l'association accompagnement action initiative (AAI).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structure mais aussi aux résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association accompagnement action initiative (AAI).
Il s'agit d'une nouvelle d'action qui relève de l'accompagnement social.

L'action "Passeport pour un accompagnement réussi vers l'insertion" (PARI) concerne 16 à 24 BRSA répartis sur deux sessions de six mois chacune : une localisée à Gardanne, la seconde à Aix-en-Provence (en co-animation avec l'association régionale en économie sociale – ARES).

Chaque session comprend des entretiens individuels (8 heures par personne), des entretiens collectifs (96 heures par personne) et des ateliers de mise en réseau avec l'environnement social et économique local.

L'action a pour objectif de favoriser l'autonomie de la personne, l'accès aux droits et à la citoyenneté par l'acquisition de nouvelles technologies numériques et par un travail autour de ses compétences personnelles, et ainsi, l'aider dans la reprise de confiance en soi, dans la lutte contre l'isolement et lui permettre d'accéder à un espace de parole facilitant la verbalisation des difficultés rencontrées.

Il est proposé de financer cette action du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Ce rapport concerne le financement de l'association selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 33 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL